

Initiatives ministérielles

peuvent décider d'une manière éclairée de modifier la vie de nombreux citoyens sans consulter ceux-ci au premier chef.

Je crains aussi que, si le gouvernement allait de l'avant avec la réforme de la carte électorale, les gens auraient l'impression qu'il ne s'occupe pas de sa grande priorité, la création d'emplois et le développement économique. Je crois aussi qu'il aurait de la difficulté à convaincre les Canadiens qu'il agit avec prudence, eu égard à la saine gestion financière dont il reconnaît la nécessité.

Je crains qu'il ne soit indéfendable de dépenser des millions de dollars pour réviser les limites des circonscriptions, compte tenu des difficultés économiques que connaissent tant de Canadiens. On sait que le gouvernement est honnête et travailleur, qu'il se préoccupe des citoyens. On sait qu'il pratique une saine gestion financière, qu'il ne donne pas dans les excès. Nous avons un plan pour aider les Canadiens à traverser les difficultés actuelles afin que notre pays soit fort, uni et en mesure d'affronter le XXI^e siècle.

• (1600)

Il nous faut nous rappeler nos propres priorités et, en conséquence, admettre notre erreur sans accuser personne. Bref, nous devons prendre nos pertes et passer à autre chose. Les Canadiens en ont assez des gouvernements qui cherchent à justifier leurs erreurs ou qui refusent de les admettre. Nous avons plus de maturité. Nous devons passer à autre chose.

Je me joins aux autres députés qui se sont prononcés contre une révision immédiate des circonscriptions et je me dis d'accord pour qu'on suspende le processus jusqu'à ce que les Canadiens puissent y participer davantage dès le départ.

[Français]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur Le Président, il m'apparaissait important d'intervenir au cours de ce débat qui a comme objectif de retarder de 24 mois la démarche entreprise par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales. Il m'apparaissait important de le faire puisque procéder au redécoupage des circonscriptions électorales, ce n'est pas simplement un exercice pour des fins de statistiques ou encore pour des géographes en herbe qui souhaiteraient exercer leur métier et avoir l'occasion de parfaire leurs connaissances. Procéder au redécoupage des circonscriptions électorales, ça peut avoir comme effet de modifier les habitudes des citoyens et des décideurs dans un milieu de vie donné.

Pour mon comté de Mégantic—Compton—Stanstead, si la réforme telle que nous la connaissons maintenant devait aller de l'avant, elle aurait des conséquences je dirais désastreuses. C'est pourquoi il faut donc, avant de procéder à un tel redécoupage, préciser les principes sur lesquels on veut faire les changements qui peuvent, en certaines circonstances, être nécessaires.

Dans la loi actuelle, on constate qu'un des premiers principes concerne la représentation égale des électeurs. C'est un principe qui est fondamentalement louable, puisqu'il faut faire en sorte, en démocratie, que certains groupes d'individus n'aient pas plus de pouvoir ou une représentation plus forte que certains autres

groupes. Mais il faut également tenir compte d'autres principes, et je fais allusion particulièrement au respect des milieux de vie ou, autrement dit, aux communautés d'intérêts, tel qu'on le mentionne dans les textes qui nous sont soumis.

Lorsqu'on procède à un tel exercice, il faut également s'assurer du renforcement du sentiment d'appartenance de nos populations et non pas les rediviser et faire en sorte qu'on se retrouve dans une situation où des années passeront avant que ce sentiment d'appartenance puisse ressurgir. C'est pourquoi, dans les quelques minutes qui viennent, j'aimerais expliquer de façon très concrète les effets qu'auraient les changements proposés dans ma circonscription électorale de Mégantic—Compton—Stanstead.

Je rappelle d'abord que le comté de Mégantic—Compton—Stanstead, dans sa situation actuelle, au moment où on se parle, représente une population de 75 000 personnes, que ce comté est situé presque exclusivement dans la région administrative n^o 5, c'est-à-dire dans l'Estrie, au Québec, que ce comté compte deux municipalités régionales de comté, ces structures que l'on s'est données il y a une vingtaine d'années ou presque et qui ont comme objectif de planifier le développement économique et social de certaines communautés. Donc, deux MRC qui sont incluses en entier dans le comté actuel et quatre autres MRC qui sont incluses de façon partielle. Je parle de la MRC du Granit, qui couvre la région de Lac-Mégantic, où la presque totalité des municipalités se retrouvent dans le comté de Mégantic—Compton—Stanstead.

• (1605)

Il y a également la MRC de Sherbrooke où deux municipalités sur huit se retrouvent dans mon comté, de même que la MRC de Memphrémagog dont presque la moitié des municipalités sont dans mon comté actuellement, et quelques municipalités qui appartiennent au comté provincial de Beauce, tout près de Lac-Mégantic.

Il s'est développé et la situation proposée ferait en sorte que le comté de Mégantic—Compton—Stanstead serait scindé en deux où on y retrouverait un nouveau comté qui porterait le nom de Mégantic—Frontenac et un autre comté qui, lui, porterait le nom de Compton—Stanstead. Pour ce qui est du comté de Mégantic—Frontenac, ce nouveau comté inclurait principalement les municipalités de Lac-Mégantic et des environs de Lac-Mégantic, ainsi que les municipalités de la région de Thetford Mines.

Ceci aurait pour effet de mettre en péril ce dont je parlais il y a quelques minutes, c'est-à-dire l'espèce de sentiment d'appartenance qui s'est créé au cours des années entre la région de Lac-Mégantic et l'ensemble de l'Estrie.

Je vous donne un exemple très concret. Dernièrement, deux MRC de mon comté, la MRC du Haut-Saint-François qui couvre la région d'East Angus, Cookshire et La Patrie, de même que la MRC du Granit qui, comme je viens de le mentionner, couvre la région de Lac-Mégantic, se sont entendues sur un projet de développement économique dans le domaine touristique d'une importance capitale autour du Mont-Mégantic qui lui est à cheval sur les deux MRC concernées.